

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DECEMBRE 2009**

**Présidence de M. Philippe HOUILLON, Maire.**

**MEMBRES PRESENTS :**

M. Philippe HOUILLON – M. Gérard SEIMBILLE – Mme Annick DUPAQUIER - M. Pascal BOURDOU  
Mme Anne FROMENTEIL – M. Yannick BETHERMAT - Mme Christiane FRANCHETTE – M. Patrick MORCELLO – M. Paul STEIN – Mme Hélène BRUN - M. Marc FARGE – Mme Monique LEFEBVRE -  
Mme Véronique LAVERT - M. Abbas BENDALI – Mme Céline KALNIN – M. Pierre DA SILVA -  
M. François-Dominique BEKOMBO – Mme Souad FERRAH – M. Patrick MADELIN - M. Didier PEYRAT - Mme Corinne BRAMI – M. Christian MONGONDRY.

Mme Dominique TOURNAIRE est arrivée à 20 h 45.  
Mme Armelle LEGRAND-ROBERT est arrivée à 20 h 45.  
M. Benoit DUMONTET est arrivé à 20 h 55.

**MEMBRES ABSENTS**

Mme Virginie GRGURIC - M. Mehdi HADJAB - M. Quentin DUVIVIER.

**MEMBRE ABSENT EXCUSE**

Mme Delphine LAGRENÉ.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Stéphanie VON EUW a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.  
M. Emmanuel SIOU a donné pouvoir à Mme Anne FROMENTEIL.  
M. Emmanuel PEZET a donné pouvoir à M. Paul STEIN.  
Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON a donné pouvoir à Mme Christiane FRANCHETTE.  
Mme Céline KALNIN est partie à 22 h 45 et a donné pouvoir à Mme Annick DUPAQUIER.  
M. Raoul NKAMWA NJINKE a donné pouvoir à M. François-Dominique BEKOMBO.  
Mme Bénédicte ARIES a donné pouvoir à M. Didier PEYRAT.

**DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme Anne FROMENTEIL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2009**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 22 octobre 2009.

**Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.**

### ***DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)***

## **ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET VILLE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- ACCEPTE** d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur l'état dressé par le receveur de Cergy et s'élevant à la somme de 9 807,58 €.
- 2- DIT** que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours au chapitre 65, article 654 à hauteur de 17 500 € au budget primitif.

## **MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LES QUAIS DE L'OISE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**ADOPTE** la modification de la ventilation des crédits de paiement de l'autorisation de programme « Quais de l'Oise » comme suit :

	<b>Montant AP</b>	<b>Montant CP</b>		
	AP votée y compris ajustement	CP ouverts au titre de l'année 2008	CP ouverts au titre de l'année 2009	CP ouverts au titre de l'année 2010
<b>Quais de l'Oise</b>	1 946 900,00 €	277 266,37 €	1 437 315,33 €	232 318,30 €

## **DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DU LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE POUR L'ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ RUE DE L'HERMITAGE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- ABROGE** la délibération n° 161/09.
- 2- DECIDE** d'accorder sa garantie à la Société Anonyme d'HLM "Le Logis Social du Val d'Oise" à hauteur de 50 %, pour les emprunts suivants :
  - Emprunt PLAI de 78 748 €
  - Emprunt PLAI foncier de 52 260 €

**3- DIT QUE** les principales caractéristiques des prêts consentis sont les suivantes :

PLAI :

Montant du prêt : 78 748 €

Taux : 1,05 % indexé Livret A

Durée : 40 ans  
Durée de préfinancement : 24 mois  
Taux de progression des annuités : 0 %  
Périodicité : annuelle  
Révisabilité des taux d'intérêts et la progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A

PLAI Foncier :  
Montant du prêt : 52 260 €  
Taux : 1,05 % indexé Livret A  
Durée : 50 ans  
Durée de préfinancement : 24 mois  
Taux de progression des annuités : 0 %  
Périodicité : annuelle  
Révisabilité des taux d'intérêts et la progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A

Il est toutefois précisé que les taux et conditions seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats des prêts.

**4- DIT QUE** la garantie de la Commune de PONTOISE est accordée pour la durée totale des prêts, soit de 24 mois de préfinancement suivi d'une période d'amortissement de 40 ans pour l'emprunt PLAI d'un montant de 78 748 € et de 24 mois de préfinancement suivi d'une période d'amortissement de 50 ans pour l'emprunt PLAI d'un montant de 52 260 €, à hauteur de 50 %, majorés des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

La présente garantie sera caduque si dans un délais de deux ans, à compter de la présente décision, les contrats correspondants n'ont pas été réalisés.

**5- DIT QUE**, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur ce prêt, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

**6- DIT QUE** la ville s'engage durant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir des charges d'emprunts.

**7- AUTORISE** le maire à représenter la commune pour la signature de l'acte de caution au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et la Société Anonyme d'HLM Le Logis Social du Val d'Oise.

## **INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE PUBLIC DE LA COMMUNE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- DECIDE** d'attribuer à Monsieur COUALLIER, Trésorier Principal de Cergy Collectivités, l'indemnité de conseil au taux maximum (100 %)

**2- DIT** que les crédits correspondants sont ouverts au budget 2009 et seront prévus dans les budgets suivants.

**ECOLE ÉLÉMENTAIRE JULES VERNE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE D'ACQUISITION DE BÂTIMENTS MODULAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **EMET** un avis favorable pour l'acquisition de structures modulables pour y installer les cinq classes, les blocs sanitaires, la salle des maîtres et de réunion, la salle informatique de l'école élémentaire Jules Verne.
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil général du Val-d'Oise, à hauteur de 30 % du montant HT des travaux avec un plancher de 16 000 € par classe existante dans l'école.

**ECOLE MATERNELLE LUDOVIC PIETTE ET ÉLÉMENTAIRE DES LARRIS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2010 DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **EMET** un avis favorable aux travaux d'étanchéité, de sécurité, de menuiseries et de mise en conformité à l'école maternelle Ludovic Piette et élémentaire des Larris.
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil général du Val-d'Oise, à hauteur de 35 % du montant HT des travaux avec un plancher de 10 000 € par classe existante dans l'école, au titre de la programmation 2010 des constructions scolaires du 1er degré.
- 3- **AUTORISE** le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé des travaux avant la décision d'octroi de ladite subvention.

**TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PETIT THÉÂTRE DES LOUVRAIS – AVENANT N° 2 AU LOT N° 1 GROS OEUVRE ÉTENDU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché de rénovation du petit théâtre des Louvrais, lot n° 1 gros œuvre étendu, pour un montant de 7 907,00 € H.T soit 9 456,77 € T.T.C.
- 2- **FIXE** le nouveau montant de la tranche ferme du marché à la somme de 244 362,33 € H.T soit 292 257,34 € T.T.C.
- 3- **FIXE** le nouveau montant du marché à la somme de 255 873,33 € H.T soit 306 024,50 € T.T.C.
- 4- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 2.

**AVENANT N° 2 – TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROS ENTRETIEN ET PETITS AMÉNAGEMENTS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX – LOT 3 – MENUISERIES INTÉRIEURES, EXTÉRIEURES ET PARQUETS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux, lot n° 3 travaux de menuiseries intérieures, menuiseries extérieures et parquets, pour un montant de 5 000 € H.T.

2- **FIXE** pour l'année 2009 le nouveau montant maximum du marché à 85 000 € H.T.

3- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 2.

**AVENANT N° 2 – TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROS ENTRETIEN ET PETITS AMÉNAGEMENTS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX – LOT 5 – TRAVAUX DE PLOMBERIE ET DE COUVERTURE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux, lot n° 5 travaux de plomberie et de couverture, pour un montant de 18 000 € H.T.

2- **FIXE** pour l'année 2009 le nouveau montant maximum du marché à 98 000 € H.T.

3- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 2.

**RALLIEMENT À LA PROCÉDURE DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **DECIDE** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2010 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

2- **PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASE ET L'AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE SPORT SUR LE SITE DES LOUVRAIS – LOT 14 – SOLS SPORTIFS EXTÉRIEURS – AVENANT N° 2**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché de construction d'un gymnase et l'aménagement de deux terrains de sport sur le site des Louvrais, lot n°14 sols sportifs extérieurs, pour un montant de 34 509,03 € H.T soit 41 272,80 € T.T.C.

2- **FIXE** le nouveau montant du marché à la somme de 932 868,49 € HT soit 1 115 710,70 € T.T.C.

3- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 2.

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET LES ÉPOUX BERNARD CONCERNANT LEUR SINISTRE RUE TAILLEPIED**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **APPROUVE** le protocole transactionnel entre d'une part la Ville et la SMACL et d'autre part les époux Bernard et la MAIF,

2- **AUTORISE** le Maire à le signer.

## **RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **DECIDE** de porter la rémunération des agents recenseurs, à :

- 1,30 € par bulletin individuel
- 0,70 € par feuille de logement
- 0,70 € par feuille d'immeuble collectif
- 0,40 € par feuille de logement non enquêté
- 0,40 € par feuille d'adresse non enquêtée.

Les séances de formation seront rémunérées au tarif de 25,00 € sous réserve que l'intéressé(e) ait commencé la collecte sur le terrain.

2- **DECIDE** de porter à 110,00 € l'indemnité forfaitaire pour frais de transport, pour la durée de la période de recensement.

3- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget, chapitre 012, nature 64131, enveloppe 3436.

## **FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION D'INTERVENANT À CARACTÈRE CULTUREL**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **DECIDE** de fixer la rémunération des intervenants à caractère culturel recrutés par contrat sur la base des vacations suivantes :

vacation horaire brute :	= 73 €
vacation brute pour une ½ journée	= 255€
vacation brute journalière	= 425 €

2- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 641-645 du budget 2009 et suivants.

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **APPROUVE** le tableau des emplois permanents modifié par la transformation d'un poste de rédacteur en attaché, et par la création d'un emploi de chef de police municipale.

2- **DIT** que le nombre total des emplois permanents de la ville est fixé à 571

3- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2009 et suivants.

## **INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAIL DE NUIT**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **DECIDE** d'attribuer aux agents appelés à accomplir un service normal entre 21h et 6h une indemnité horaire pour travail de nuit institutée par le décret n° 76-208 du 24/02/76 survisé aux conditions et taux fixés par le dit décret.

2- **DECIDE** de majorer cette indemnité en cas de travail intensif. Le travail intensif consistant en une activité continue ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance.

3- **DIT** que ce régime d'indemnités est instauré au profit des fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que des agents non titulaires relevant de (l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984) susvisée, occupant un emploi au sein de la commune.

4- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au BP 2009 et suivants au chapitre 012.

## **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE GAMBETTA – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **EMET** un avis favorable aux travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Gambetta.

2- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Val d'Oise et du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise dans le cadre de leur programme 2010.

3- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec France Télécom.

### ***DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)***

## **CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MARCHÉS COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT – AVENANT N° 1**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement conclu avec la société SOMAREP.

2- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1.

## **ORGANISATION DE SÉJOURS VACANCES – LOTS 1-2-3 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **AUTORISE** le Maire à signer le marché pour l'organisation de séjours vacances, lot n° 1 : séjours hiver en France avec l'Agence de voyages AUTREMENT LOISIRS ET VOYAGES.

2- **AUTORISE** le Maire à signer le marché pour l'organisation de séjours vacances, lot n° 2 : séjours été en France avec l'Association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL D'OISE.

3- **AUTORISE** le Maire à signer le marché pour l'organisation de séjours vacances, lot n° 3 : séjour(s) été à l'étranger avec l'Association ACTIVITE DECOUVERTE ET NATURE.

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2010.

## AUTORISATION RELATIVE AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2010

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (28 voix pour, 3 abstentions : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Bénédicte ARIES)

**1- AUTORISE** le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant l'adoption du budget primitif 2010, selon la répartition suivante :

	Budget 2009 en €	Autorisation 2010 en €
Chapitre 20	2 078 348	500 000
Chapitre 204	481 695	100 000
Chapitre 21	1 455 255	300 000
Chapitre 23	8 514 515	2 000 000

**2- AUTORISE** le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement du budget annexe parcs de stationnement, avant l'adoption du budget primitif 2010, selon la répartition suivante :

	Budget 2009 en €	Autorisation 2010 en €
Chapitre 21	7 938	1 500
Chapitre 23	240 884	60 000

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET VILLE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (25 voix pour, 6 abstentions : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Benoit DUMONTET)

**1- ADOPTE** la décision modificative n° 3 présentant les équilibres suivants :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL DM 3</b>	-200 000	-200 000	0	0

## LES TARIFS MUNICIPAUX 2010

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (26 voix pour, 5 voix contre : Patrick MADELIN – Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES)

**ADOPTE** la tarification des services publics locaux pontoisiens applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – MODIFICATION DU CALENDRIER DE VERSEMENT ET AVANCE SUR LA SUBVENTION 2010 À L'ASPC TENNIS DE TABLE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le versement en janvier 2010 de l'avance d'un montant de 50 000€ sur la subvention municipale à venir à l'ASPC Tennis de Table (Association Sportive Pontoise Cergy), le solde intervenant après le vote des subventions au conseil municipal.

## **DEMANDE D'AVANCE DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PONTOISE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- ACCORDE** une avance sur la subvention 2010 au centre communal d'action sociale d'un montant de 37 717,50 € à verser au mois de janvier 2010.

**2- DIT** que les dépenses afférentes sont prévues au BP 2010- chapitre 65

## **MODIFICATIONS DU GUIDE DE PROCÉDURE INTERNE APPLICABLE AUX MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (30 voix pour, 1 voix contre : Christian MONGONDRY)

**1- DECIDE** de modifier le guide de procédure interne applicable aux marchés à procédures adaptées.

**2- INDIQUE** que les règles énoncées dans le guide de procédure interne applicable aux marchés publics à procédure adaptée s'imposeront à l'ensemble des services municipaux.

## **MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU MAIRE CONCERNANT LES MARCHÉS PUBLICS ET LES ACCORDS-CADRES ET LEURS AVENANTS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (27 voix pour, 3 abstentions : Patrick MADELIN – Didier PEYRAT – Bénédicte ARIES, 1 voix contre : Christian MONGONDRY)

**1- APPROUVE** les modifications relatives à la délégation de compétences donnée au Maire concernant les marchés publics et les accords-cadres et leurs avenants.

**2- DONNE** délégation au Maire pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et services d'un montant inférieur aux seuils communautaires. (Actuellement, 206 000 € HT, et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 193 000 € HT) et leurs avenants inférieurs ou égaux à 15 %.

**3- DONNE** délégation au Maire pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT et leurs avenants inférieurs ou égaux à 15 %.

## **CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2010-2012 ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION ATOUT PONTOISE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** la convention triennale d'objectifs et de moyens 2010-2012 entre la Ville et l'association Atout Pontoise,
- 2- **AUTORISE** le Maire à la signer,
- 3- **AUTORISE** le Maire à attribuer à l'association Atout Pontoise :
  - une subvention forfaitaire annuelle de 7.500€,
  - une subvention complémentaire de 50 € par adhérent et par an à partir du 51ème adhérent, plafonnée à 5.000,00 €, celle-ci comprenant les versements de subventions extérieures.

## **CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2010-2012 ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DES MARCHÉS DE PONTOISE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** la convention triennale d'objectifs et de moyens 2010-2012 entre la Ville et l'association des marchés de Pontoise,
- 2- **AUTORISE** le Maire à la signer,
- 3- **AUTORISE** le Maire à attribuer à l'Association des marchés de Pontoise une subvention annuelle de 7.500 € au titre de l'exercice 2010.

## **CRÉATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DESTINÉE AUX COMMERÇANTS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le principe de la création d'une commission d'indemnisation amiable des commerçants, artisans et professions libérales, riverains des places du Grand Martroy, du Petit Martroy et du Souvenir.
- 2- **AUTORISE** le maire à solliciter le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise afin qu'il désigne en tant que Président de la Commission, un magistrat ou un expert inscrit.
- 3- **DIT** que la composition et le fonctionnement de la commission ainsi que les modalités de la procédure d'indemnisation feront l'objet d'une délibération spécifique ultérieure.

## **FIXATION D'UN TARIF POUR LA REVENTE DE CAVEAUX**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **DECIDE** de fixer le tarif de vente des caveaux aux particuliers à :
  - 2 095,56 € T.T.C (1 752,14 € H.T) pour un caveau de 2 places, arrondi à 2 100 € T.T.C
  - 2 563,00 € T.T.C (2 142,98 € H.T) pour un caveau de 4 places (tête-bêche), arrondi à 2 550 € T.T.C
- 2- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2010, chapitre 70 15 020.

## **ADHÉSION DE LA VILLE AU CNAS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **DECIDE** de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1/01/2010

2- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS

3- **DECIDE** de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année par la cotisation moyenne N-1.

La cotisation moyenne N-1 = 
$$\frac{\text{Compte administratif N-1 (masse salariale)} \times 0,80 \%}{\text{Effectif au 1 janvier N-1 (date d'effet d'adhésion)}}$$

4- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2010 et suivants au chapitre 012.

## **MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Amendements à la délibération portant modification du POS (proposés par le groupe « Pontoise Ensemble »)

1°) Dans le corps de la délibération, rajouter un « considérant »

« CONSIDERANT » que dans le cadre de la reconversion urbaine de la caserne Bossut, il convient de conserver certains éléments de la caserne constitutifs du patrimoine bâti et paysager de la ville, notamment les bâtiments bordant la place d'armes ».

2°) Dans l'annexe 2 (« Liste des modifications envisagées au sein du POS actuel »), modification n° 3 : « PATRIMOINE »,

Rajouter au POS :

Dans le cadre de la reconversion urbaine de la caserne Bossut, il convient de conserver certains éléments de la caserne constitutifs du patrimoine bâti et paysager. Le nouveau quartier devra être structuré à partir de la place d'armes.

Il s'agit de préserver :

- l'espace de la place d'armes,
- les fronts bâtis ou les bâtiments bordant la place d'armes qui permettront de garder la mémoire du lieu,
- la trame végétale du lieu composée d'arbres et d'alignements d'arbres de qualité,
- les grandes lignes de la composition urbaine de l'ancienne caserne sur lesquelles s'appuiera le projet urbain à venir.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (3 voix pour : Patrick MADELIN – Didier PEYRAT – Bénédicte ARIES, 28 voix contre)

**REJETTE** l'amendement proposé par le groupe « Pontoise Ensemble »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (26 voix pour, 3 voix contre : Patrick MADELIN – Didier PEYRAT – Bénédicte ARIES, 2 abstentions : Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY)

**PREND ACTE** du lancement de la procédure de modification du POS.

## **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2010 DE L'OFFICE DE TOURISME**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme de Pontoise et la ville de Pontoise,
- 2- **AUTORISE** le Maire à la signer,
- 3- **EMET** un avis favorable au versement pour l'année 2010 à l'Office de Tourisme de Pontoise d'une subvention d'un montant de 67 500 €.

#### **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION AEUROPAA – PIANO CAMPUS**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre l'association AEUROPAA et la Ville de Pontoise.
- 2- **AUTORISE** le Maire à la signer.
- 3- **EMET** un avis favorable au versement à l'association AEUROPAA pour l'année 2010, d'une subvention d'un montant de 46 000 euros et de 5 000 euros correspondant au prix de la ville pour le Piano Campus d'Or, et autorise le versement de ces sommes en totalité en janvier 2010.

#### **ADHÉSION AU DISPOSITIF « CULTURES DU COEUR » - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION CULTURES DU COEUR ET LA VILLE DE PONTOISE**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1-**APPROUVE** la convention de partenariat entre l'association Cultures du Coeur et la Ville de Pontoise,
- 2-**AUTORISE** le Maire à la signer.

#### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **AUTORISE** la fixation de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages publics de transport et distribution d'électricité au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus
- 2- **AUTORISE** la revalorisation automatiquement chaque année, par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 1er janvier, ou tout autre index qui viendrait lui substituer
- 3- **AUTORISE** l'émission d'un titre de recette auprès d'ERDF chaque année pour percevoir cette redevance
- 4- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget communal sous l'imputation 7033.

## **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU N° 324/2009 AU N° 387/2009**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

### **DECISION N° 324/2009**

Passation d'un marché public pour les prestations d'impression, avec la société INTER PLANS.  
Marché fractionné à bons de commande.

### **DECISION N° 325/2009**

Passation d'un marché public pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique à l'occasion de l'inauguration de l'espace Larris Maradas.  
Montant du marché : 6 948,76 € TTC.

### **DECISION N° 326/2009**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec ARSENAL PRODUCTIONS dans le cadre du concert "Merzhin" le 25 septembre 2009 au Dôme à Pontoise.  
Dépense de 4 500 € TTC.

### **DECISION N° 327/2009**

Convention d'utilisation du préau couvert de l'école Ducher avec l'association AQUAREL du 25 au 26 septembre 2009.  
Mise à disposition à titre gracieux.

### **DECISION N° 328/2009**

Convention avec Monsieur Marc ANGOT concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet, le 26 septembre 2009.  
Recette de 70,00 € TTC.

### **DECISION N° 329/2009**

Décision portant retrait des décisions n° 2009/255, 2009/256, 2009/257, 2009/258, 2009/259 et 2009/260.

### **DECISION N° 330/2009**

Convention avec Madame BOULAND Patricia concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet, le 12 septembre 2009.  
Recette de 70,00 € TTC.

### **DECISION N° 331/2009**

Convention avec l'association LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT concernant la mise en place du projet "lire et faire lire".  
Dépense de 200 €.

### **DECISION N° 332/2009**

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son dans le cadre du concert de "Merzhin" le 25 septembre 2009, avec Monsieur Olivier CHEVREUIL.  
Dépense de 2 000 € TTC.

### **DECISION N° 333/2009**

Convention d'occupation du domaine public de RFF par la commune de Pontoise : parking Charles de Gaulle à Pontoise, avec Réseau Ferré de France (RFF).  
Dépense de 44 352 € HT.

**DECISION N° 334/2009**

Contrat de cession de droit avec l'association ROCK AU COEUR dans le cadre du concert de Félix Kazablanca le 3 octobre 2009.  
Dépense de 600 € TTC.

**DECISION N° 335/2009**

Convention avec le CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE de la région ILE DE FRANCE relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en prévention des risques professionnels au sein de la collectivité.  
Dépense de 2 670 € TTC.

**DECISION N° 336/2009**

Passation d'un marché subséquent à l'accord-cadre relatif à la fourniture d'arbres, d'arbustes et de vivaces, avec la société des PEPINIERES IMBERT.  
Montant total du marché : 10 178,69 € TTC.

**DECISION N° 337/2009**

Convention concernant la mise à disposition d'équipements sportifs avec l'ILEPS.  
Mise à disposition à titre gratuit.

**DECISION N° 338/2009**

Convention concernant la mise à disposition d'équipements sportifs avec des associations sportives (Samouraï de Pontoise, Résidents des Louvrais, ASCV (Viet Vo Dao), Ecole des Arts Martiaux).  
Mise à disposition à titre gratuit.

**DECISION N° 339/2009**

Passation d'un additif à l'avenant n° 3 au marché public relatif à la location, maintenance, lavage et désinfection des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des déchets verts, avec la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS.

**DECISION N° 340/2009**

Acceptation d'une indemnité d'assurance dans le cadre du sinistre résultant des actes de vandalisme perpétrés sur la bâche du parking Jean Jaurès, avec la compagnie d'assurance MMA – AZUR ASSURANCES.  
Recette de 5 511,60 € TTC.

**DECISION N° 341/2009**

Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'association AGENCE FRANCE PROMOTION dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque annexe de Marcouville.  
Dépense de 670,20 € TTC.

**DECISION N° 342/2009**

Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'association ENFANCE ET MUSIQUE dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque Guillaume Apollinaire.  
Dépense de 700 € TTC.

**DECISION N° 343/2009**

Contrat de prestation de service pour un spectacle de Noël en direction des enfants des écoles primaires de Pontoise, avec LE THEATRE EN STOCK.  
Dépense de 6 000 € TTC.

**DECISION N° 344/2009**

Conventions concernant la mise à disposition d'équipements sportifs avec les associations sportives ASPCTT et FULL CONTACT.  
Mise à disposition à titre gratuit.

**DECISION N° 345/2009**

Convention pour la journée à Versailles prévue le 22 octobre 2009 dans le cadre de la semaine bleue 2009, avec GRISEL VOYAGES.  
Dépense de 1 566 € TTC.

**DECISION N° 346/2009**

Contrat de prestation pour l'animation d'un atelier de maquillage à l'occasion des festivités de Noël le 12 décembre 2009, avec Mme Véronique KALFON.  
Dépense de 600,00 € TTC.

**DECISION N° 347/2009**

Contrat n° 2715 conclu avec la société EURO ASCENSEURS relatif à la maintenance de l'ascenseur électrique du LCR de l'espace Larris Maradas à Pontoise.  
Dépense de 2 238,910 € TTC.

**DECISION N° 348/2009**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Anne ROUX.  
Recette mensuelle de 487,33 € du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

**DECISION N° 349/2009**

Avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de M. Cypriano AKANAGIM.  
Recette mensuelle de 531,63 € du 1er octobre 2009 au 31 septembre 2010.

**DECISION N° 350/2009**

Avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de M. Brahim KHLIFI.  
Recette mensuelle de 418,47 € du 1er septembre 2009 au 31 août 2010.

**DECISION N° 351/2009**

Contrat de prestation de service pour un spectacle en direction des enfants accueillis par le service petite enfance à la halte crèche des Louvrais, avec la COMPAGNIE CLAIR DE LUNE.  
Dépense de 430 € TTC.

**DECISION N° 352/2009**

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son dans le cadre du spectacle "Amour à mère" du 25 octobre 2009, avec M. Olivier CHEVREUIL.  
Dépense de 850 € TTC.

**DECISION N° 353/2009**

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son dans le cadre du spectacle "Déguisé en homme" du 17 novembre 2009, avec M. Olivier CHEVREUIL.  
Dépense de 850 € TTC.

**DECISION N° 354/2009**

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son dans le cadre du concert "Samsara avec Ailleurs en deuxième partie" du 20 novembre 2009, avec M. Olivier CHEVREUIL.  
Dépense de 2 000 € TTC.

**DECISION N° 355/2009**

Contrat de cession de droit de représentation concernant l'animation de 6 ateliers de création de bandes dessinées, avec M. Vincent ETIENNE dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque Guillaume Apollinaire.  
Dépense de 550 € TTC.

**DECISION N° 356/2009**

Convention d'achat de prestation de service avec le FESTIVAL THEATRAL DU VAL D'OISE dans le cadre du spectacle "Amour à mère" de la compagnie "A petits pas" le 25 octobre 2009 au Dôme à Pontoise.  
Dépense de 2 477,31 € TTC.

**DECISION N° 357/2009**

Avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Sylvie ROUAULT.  
Recette mensuelle de 601,23 € du 1er septembre 2009 au 31 août 2010.

**DECISION N° 358/2009**

Contrat de prestation pour l'animation d'un atelier de sculptures sur ballons et pour un spectacle déambulatoire à l'occasion des festivités de Noël le 12 décembre 2009, avec l'association ARTS MUSIQUE ET LOISIRS.  
Dépense de 780,00 € TTC.

**DECISION N° 359/2009**

Assurance d'une barque au titre de la police dommages aux biens et responsabilité civile.  
Montant annuel de la cotisation : 57,00 € TTC.

**DECISION N° 360/2009**

Contrat de cession de droit d'exploitation de l'exposition "L'homme de Mars - Kent" avec GAM ANNECY, dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque Guillaume Apollinaire.  
Dépense de 556 € TTC.

**DECISION N° 361/2009**

Passation d'un marché public pour la fourniture de sacs pour la collecte des ordures ménagères et prestations annexes, avec la société SOCOPLAST.  
Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 110 000 € HT.

**DECISION N° 362/2009**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec l'association LA METONYMIE dans le cadre du spectacle "Déguisé en homme" le 17 novembre 2009 au Dôme à Pontoise.  
Dépense de 4 993,20 € TTC.

**DECISION N° 363/2009**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec la COMPAGNIE DE LA REINE PRODUCTION dans le cadre du spectacle "Les fourberies de Scapin" le 29 novembre 2009 au Dôme à Pontoise.  
Dépense de 4 009 € TTC.

**DECISION N° 364/2009**

Passation d'un marché public pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur les trois copropriétés des Hauts de Marcouville, avec le groupement composé des bureaux d'études OZONE désigné mandataire, de BURCHARD, de APS et de EDEN BET Thermique désignés co-traitants.  
Montant global forfaitaire du marché : 78 446,21 € TTC.

**DECISION N° 365/2009**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec COOLANGATA PRODUCTION dans le cadre du spectacle "Je suis fou de ma psy !" le 7 novembre 2009 au Dôme à Pontoise.  
Dépense de 1 346 € TTC.

**DECISION N° 366/2009**

Contrat de prestation de service pour les activités découverte catch avec l'ECOLE FRANÇAISE DE CATCH CERGY-PONTOISE.  
Dépense de 300 € TTC pour 3 interventions.

Suite à un problème informatique, la numérotation ne reprend qu'au numéro 373.

**DECISION N° 373/2009**

Contrat de prestation pour l'animation d'ateliers de création de parfum et de fabrication d'encens à l'occasion des festivités de Noël le 12 décembre 2009, avec les PRODUCTIONS NEROLIA.  
Dépense de 990,00 € TTC.

**DECISION N° 374/2009**

Contrat de prestation pour des ballades à dos d'ânes à l'occasion des festivités de Noël les 12 et 13 décembre 2009, avec la société DOMAINE EQUIN DU CERF.  
Dépense de 830 € TTC.

**DECISION N° 375/2009**

Passation d'un marché public pour des travaux de menuiseries extérieures aluminium au petit théâtre des Louvrais à Pontoise, avec la société PLASTALU.  
Montat global forfaitaire du marché : 17 173,36 € TTC.

**DECISION N° 376/2009**

Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle le 14 novembre 2009 avec l'association AES DANA dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque Guillaume Apollinaire.  
Dépense de 1 000 € TTC.

**DECISION N° 377/2009**

Convention avec Mme Nathalie CHEVALIER concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet le 10 octobre 2009.  
Recette de 70,00 € TTC.

**DECISION N° 378/2009**

Conventions concernant la mise à disposition d'équipements sportifs avec les associations sportives suivantes : TENNIS CLUB de Pontoise, CERGY SOFTBALL CLUB, KARATE CLUB, ECOLE FRANÇAISE DE CATCH CERGY-PONTOISE.  
Mise à disposition à titre gratuit.

**DECISION N° 379/2009**

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son dans le cadre du concert "Samsara" et "Ailleurs Reggae" en deuxième partie, du 20 novembre 2009 au Dôme à Pontoise.  
Dépense de 500 € TTC.

**DECISION N° 380/2009**

Passation d'un avenant n° 1 au marché pour l'acquisition, livraison et montage de mobilier de réassortiment pour le service archives / documentation, avec la société BORGEAUD.

**DECISION N° 381/2009**

Convention de mise à disposition de chalets dans le cadre de la foire Saint-Martin 2009, avec la société LOMBARD et GUERIN.

**DECISION N° 382/2009**

Convention avec l'association ASAC concernant la mise à disposition de la salle polyvalente de l'école élémentaire Cézanne, boulevard des Cordeliers à Pontoise.  
Mise à disposition à titre gratuit.

**DECISION N° 383/2009**

Passation d'un marché public pour une réalisation d'un spectacle pyrotechnique à l'occasion des festivités de Noël le 12 décembre 2009, avec la société PYROGRAMME.  
Montant du marché : 5 621,20 € TTC.

**DECISION N° 384/2009**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec la SARL PRODUCTIONS FREDDY HANOUNA dans le cadre du concert "Nirvana Unplugged" le 20 novembre 2009 au Dôme à Pontoise.  
Dépense de 3 890 € TTC.

**DECISION N° 385/2009**

Contrat de prestation pour une démonstration de salsa et danses latines à l'occasion de la soirée danse le 27 novembre 2009 avec l'association SALS'ATTITUDE.  
Dépense de 1 650,00 € TTC.

**DECISION N° 386/2009**

Contrat de prestation pour les animations de la soirée des voeux du Maire aux agents municipaux le 15 janvier 2009, avec la société PREST AGENCY.  
Dépense de 14 829,08 € TTC.

**DECISION N° 387/2009**

Convention de coopération culturelle avec M. Jean-Christophe POL concernant une rencontre / dédicace le 28 novembre 2009, dans le cadre des actions culturelles du secteur Bédéthèque de la bibliothèque Guillaume Apollinaire.  
Dépense de 666 € TTC.

**Question orale posée par Didier PEYRAT du groupe Pontoise Ensemble :**

Deux documents d'urbanismes importants pour notre ville sont en cours d'élaboration. Le PLU, plan local d'urbanisme, pour lequel la Loi prévoit des étapes de débat en conseil municipal, et le ScoT, Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Cergy-Pontoise, où nous, membres du conseil municipal d'une des villes, ne seront consultés que tardivement puisqu'il est instruit sous le contrôle du Conseil d'Agglomération.

La majorité municipale a délégué plusieurs de ses membres au Conseil d'Agglomération pour représenter la Ville.

L'ordre du jour du conseil d'Agglomération du 15 décembre évoquait le PADD du ScoT, c'est-à-dire le projet de plan d'aménagement et de développement durable de l'agglomération. Cela concerne tout le conseil municipal. Nous demandons donc des informations sur ce débat et sur les positions prises par les conseillers municipaux délégués par la Ville de Pontoise.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

---

Affiché le :

**Le Député-Maire  
Philippe HOUILLON**